



COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC France Flines-Lez-Râches

Sous-préfecture de Douai

Date : Le 2 octobre 2020

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame REKIBI, Sous-préfète de Douai,

Madame BERLY, DDTM 59

Monsieur DELCOURT, Conseil départemental, Direction de la voirie

Madame KNOCKAERT, Direction de la sécurité, Préfecture de Lille

Monsieur TISON, DREAL

Madame MILLEVILLE, CSP Douai

Madame HAREMZA, Sous-préfète de Douai

Collège "Exploitant"

Monsieur MESSINA, EPC

Monsieur PARA, EPC

Collège "Collectivités"

Madame MORTELETTE, maire d'Anhiers

Monsieur COPIN, adjoint au maire de Flines-lez-Râches

Madame DOUKOK, adjointe au maire de Flines-lez-Râches

Collège "Riverains"

Monsieur MIROIR, riverain

Personnes qualifiées

Monsieur NOEL, SDIS 59

Commandant DELECOURT, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI

La séance est ouverte à 10 heures 05.

I. Introduction du président de la CSS

M. MESSINA préside la CSS.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)

M. MESSINA explique que le dépôt de Flines-lez-Râches stocke des explosifs et des détonateurs, mais pas de dynamite. Le site compte huit clients : des exploitants de carrières, le GIGN, le GIPN et la sécurité civile. Des prestations spécifiques sont également fournies aux exploitants.

Le personnel de l'établissement de Flines-lez-Râches se compose de huit personnes, sous la responsabilité de M. MESSINA. Deux de ces salariés partant prochainement à la retraite, des recrutements seront menés pour les remplacer, car aucune modification de la taille de l'effectif n'est envisagée.

Le site présente trois cellules de stockage. Un local technique rassemble les bureaux et la zone de gestion des alarmes.

Une seconde clôture a été ajoutée en 2018, alors que la première clôture a été renforcée par de nouveaux dispositifs de détection. Un bassin de 120 m³ constitue une réserve d'eau pour les pompiers en cas de sinistre. Des travaux seront réalisés pour remplacer ce réservoir ouvert par une citerne fermée.

La première cellule de stockage date de 1926, la deuxième de l'après-guerre et la troisième de 2010.

Aucun incident n'a été constaté depuis avril 2019, date des dernières dégradations (dépôt de verre, détérioration de la barrière). Sur le chemin d'accès, une première barrière amovible se trouve à 565 mètres du site et une seconde à 260 mètres. L'entrée du terrain dispose d'un système de sas afin de contrôler l'accès des personnes. Ce dispositif peut être totalement ouvert en cas d'accident pour permettre l'intervention des véhicules du SDIS.

Les camions de livraison sont chargés à partir de 5 heures du matin, pour quatre livraisons quotidiennes. Les équipages reviennent sur site en début d'après-midi pour rapporter les explosifs non utilisés. L'entreprise utilise les services de Météorage pour être informée des risques d'orage. En cas d'orage, il n'y a pas de manipulation, le site est fermé et le personnel à ordre d'évacuer le site.

Le site mesure 295 mètres de longueur et 75 mètres de largeur. Un mur a été bâti pour protéger le dépôt de détonateurs en cas d'explosion. Les préparations de commandes sont réalisées en dehors du dépôt pour limiter les risques. Le site se limite au stockage des explosifs et des produits d'amorçage, donc il ne produit ni déchets industriels ni rejets dans l'air ou dans l'eau.

Côté sécurité, l'établissement n'a connu aucun accident de travail depuis sept ans.

Sept retours d'information ont été établis en 2019.

Un camion vide a heurté le portail d'entrée, suite à une mauvaise manœuvre du chauffeur (en janvier). Du verre cassé a été retrouvé à l'entrée du site devant la barrière ce qui a amené un dépôt de plainte (en janvier 2019). La barrière levante a été dégradée : nouveau dépôt de plainte (en mars 2019). L'antenne de la barrière levante a été volée en avril 2019 (plainte). Des grêles ont endommagé des tôles de la toiture, nécessitant le remplacement de plusieurs pièces (juin 2019).

Un extincteur a explosé à bord d'un transpalette, ne causant aucune blessure (août 2019). La chute de branches a endommagé la clôture du dépôt (octobre 2019). Un gardiennage a été mis en place pendant les travaux de réparation.

La formation du personnel aux exigences réglementaires a représenté un total de 105 heures en 2019 (10 réunions mensuelles). En 2020, les formations SST envisagées pour l'ensemble du personnel n'ont pu être effectuées à cause de la crise sanitaire. Les consignes de sécurité sont communiquées partout sur le site, notamment par le biais de téléviseurs. Certains salariés, les MESSAGER, sont chargés de remonter les anomalies constatées.

En 2019, le site a fait l'objet de multiples inspections par l'Inspection du Travail, la DREAL, la CSSCT et la Sureté SAP.

La DREAL s'est intéressée en particulier au système antifoudre et à la traçabilité des produits. Le personnel a également été inspecté lors d'une intervention de carrière pour étudier les conditions d'utilisation des produits distribués par EPC.

Un exercice de plan d'opération interne (POI) a été réalisé le 17 avril 2019. La communication a fait l'objet d'une attention particulière. Des drones ont été utilisés pour suivre l'évolution des opérations. Le poste de commande a également pu s'appuyer sur les nombreuses images de vidéosurveillance captées à l'intérieur du site.

Depuis 2017, une déclaration des trajets (point de départ et d'arrivée) effectués par les camions de livraison est envoyée quotidiennement aux services de police et de gendarmerie.

L'étude de sécurité pyrotechnique a rendu un avis favorable à l'exploitation du dépôt de produits explosifs par la société EPC.

Le système de vidéo protection permet aujourd'hui aux responsables du site de visionner les images directement sur leur smartphone.

III. Questions et échanges

M. MESSINA confirme au Commandant DELECOURT que la rose des vents a été installée à proximité de la manche à air.

Le Commandant DELECOURT s'enquiert de la durée prévue pour les travaux de modification de la réserve incendie et s'inquiète que le site puisse être sans défense incendie pendant ce laps de temps.

M. MESSINA répond que les travaux de transformation de la réserve d'eau devraient durer environ une semaine. Un déplacement temporaire du bassin ne semble pas envisageable, car il serait trop éloigné des cellules de stockage. Les travaux pourraient être menés pendant la période d'inactivité du site, autour de Noël et du Nouvel An.

M. TISON rappelle qu'avant tous travaux un dossier de porter à connaissance doit être adressé à la DREAL.

Mme REKIBI se fait confirmer que la révision du PPI n'a fait l'objet d'aucune information complémentaire.

M. MIROIR demande si le transport inutile d'explosifs pourrait être réduit. EPC rapporte les produits non utilisés par les clients au dépôt de Flines-lez-Râches, ce qui multiplie les quantités exposées à un risque lors du transport.

M. MESSINA répond que l'utilisation des explosifs varie selon les clients :

- Un client dispose de son propre dépôt, donc aucun retour n'est nécessaire ;
- Un client présente un taux de retour de 15 %, représentant moins d'une tonne de produits à retourner ;
- Un client présente un taux de retour proche de 50 %, mais la quantité de produits retournés reste inférieure à une tonne ;
- Cinq clients présentent des taux de retour d'environ 30 %, engendrant entre 1 et 2,5 tonnes de produits retournés.

Ces dernières sociétés commandent en excès pour tenir compte des conditions météorologiques. EPC ne dispose pas des moyens réglementaires pour les contraindre à commander moins de produits. La quantité d'explosifs qui sera utilisée le jour du tir ne peut être anticipée avec précision, alors qu'EPC doit déclarer aux autorités la quantité estimée la veille de l'opération.

Mme REKIBI rappelle que ce point avait déjà été soulevé en 2019. Le Sous-Préfet avait suggéré que les clients les moins « vertueux » soient identifiés.

M. MIROIR demande si la DREAL peut recommander aux clients de diminuer les quantités d'explosifs commandées.

M. TISON répond que des actions de sensibilisation pourront être menées en ce sens mais précise que la DREAL ne dispose d'aucun référentiel réglementaire pour imposer des dispositions spécifiques.

Mme GAMELIN se fait confirmer que les brochures sur les risques industriels ont bien été distribuées aux populations locales.

M. DELCOURT s'enquiert des sources d'informations utilisées pour prévoir les itinéraires des camions de livraison.

M. MESSINA répond que les itinéraires empruntés ne sont pas précisés aux services de police et de gendarmerie. Les informations livrées correspondent aux points de départ et d'arrivée, aux horaires et à la teneur de la livraison. Les chauffeurs définissent ensuite le meilleur itinéraire en fonction des conditions de circulation.

Le Commandant DELECOURT demande si les communes de Flines-lez-Râches et d'Anhiers disposent d'un plan communal de sauvegarde.

Mme HAREMZA le confirme, en ajoutant qu'une version dématérialisée devra être produite afin que le plan soit plus largement diffusé.

La séance est levée à 11 heures 05.

Le Président de la CSS

Guiseppe MESSINA

